

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie et des Finances
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Réf: JMM/AT/2017/12/05
Objet : Situation Ascométal,
site de Saint-Etienne

Saint-Etienne, le 5 décembre 2017

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention en urgence sur la situation du groupe ASCO Industries, déclaré en cessation de paiement le 20 novembre dernier devant le tribunal de Grande Instance de Strasbourg et placé en redressement judiciaire.

Cette entreprise de sidérurgie spécialiste des aciers longs, qui compte 1 550 salariés, dont une soixantaine à Saint-Etienne, dans la Loire, est reconnue pour la qualité de ses aciers spéciaux, son savoir-faire et sa réactivité. Mais sa situation financière reste fragile, notamment depuis 2008.

En effet, ancienne filiale d'Usinor, cette entreprise est passée d'un groupe à l'autre depuis 1999 : l'italien Lucchini, Severstal, le fonds Apollo, qui l'a menée à la faillite en 2013, puis le consortium mené par Frank Supplisson (accompagné de plusieurs actionnaires individuels, de trois fonds d'investissements anglo-saxons et du sidérurgiste suédois Ovako) en 2014. Cette dernière reprise ayant par ailleurs bénéficié d'un prêt de l'Etat à hauteur de 35 millions d'euros, via le Fonds de développement économique et social (FDES).

Puis en 2016, le groupe connaîtra une année particulièrement éprouvante avec l'effondrement du marché du pétrole.

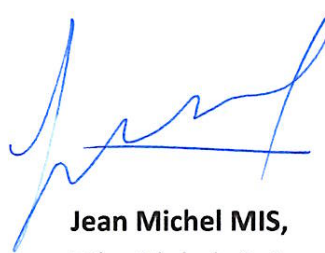
Toutefois, en 2017, l'activité repart de manière importante. Comme l'atteste les résultats du site du Marais à Saint-Étienne, reconnu comme un pôle d'excellence de transformation pour composants Automobile. Avec près de 15 000 tonnes transformées par an, principalement dans le parachèvement de barres ainsi que la fabrication de produits semi-finis de type lopins et crémaillères de direction, ce site est économiquement viable. D'ailleurs, un investissement dans une scie à commande numérique qui permet d'accélérer les cadences de coupe a été réalisé dernièrement. Son savoir-faire et son adaptabilité aux demandes spécifiques sont reconnus par les grands groupes qui font appel à ses services : JTEKT, NTN-SNR...

Par conséquent, si ASCO Industries connaît de réelles difficultés de trésorerie, il n'en demeure pas moins que sa position stratégique dans le tissu industriel national, européen et international, ainsi que son savoir-faire et sa capacité à s'adapter aux demandes des industriels, imposent qu'une solution globale de reprise soit trouvée avec à l'appui un plan industriel sérieux. Les offres des trois sociétés européennes qui ont déposé une lettre d'intention : le Suisse Schmolz et Bickenbach, le britannique Liberty Steel et l'espagnol Sidenor, doivent donc s'inscrire dans une logique de non dépeçage de l'entreprise.

Compte tenu de l'urgence de la situation et au regard de la volonté politique de notre gouvernement de mettre en place toutes les conditions pour une reconquête industrielle, j'ai l'honneur de solliciter exceptionnellement votre intervention sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Bien fidèlement,



**Jean Michel MIS,
Député de la Loire**